



Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_20

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **18**
De présents **24**
De votants

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM
Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC
Aurélié LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Objet :

**Désaffectation et
déclassement du
domaine public
des parcelles
sises square
Gavroche**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **6 avril 2023**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélié LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),
-

Et que la convocation avait été faite le

29 mars 2023

Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant :

Qu'il convient de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AY n° 765 sise Square Gavroche pour ensuite la déclasser du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à leur cession.

Que la ville n'a en l'état aucun intérêt à conserver la parcelle en cause, celle-ci étant inexploitée. Ainsi la réalisation de cette opération permettrait à la ville d'optimiser son patrimoine en cédant un bien inutilisé à un prix fixé par référence à l'avis des services des domaines.

Que la cession de la parcelle sise Square Gavroche à Trignac cadastrée AY n° 765 d'une superficie totale de 943 m² s'inscrit dans cet objectif.

Que jusqu'à présent, cette parcelle était utilisée comme aire de jeux par le public et plus particulièrement par les riverains, ce qui l'a de fait intégrer dans le domaine public communal.

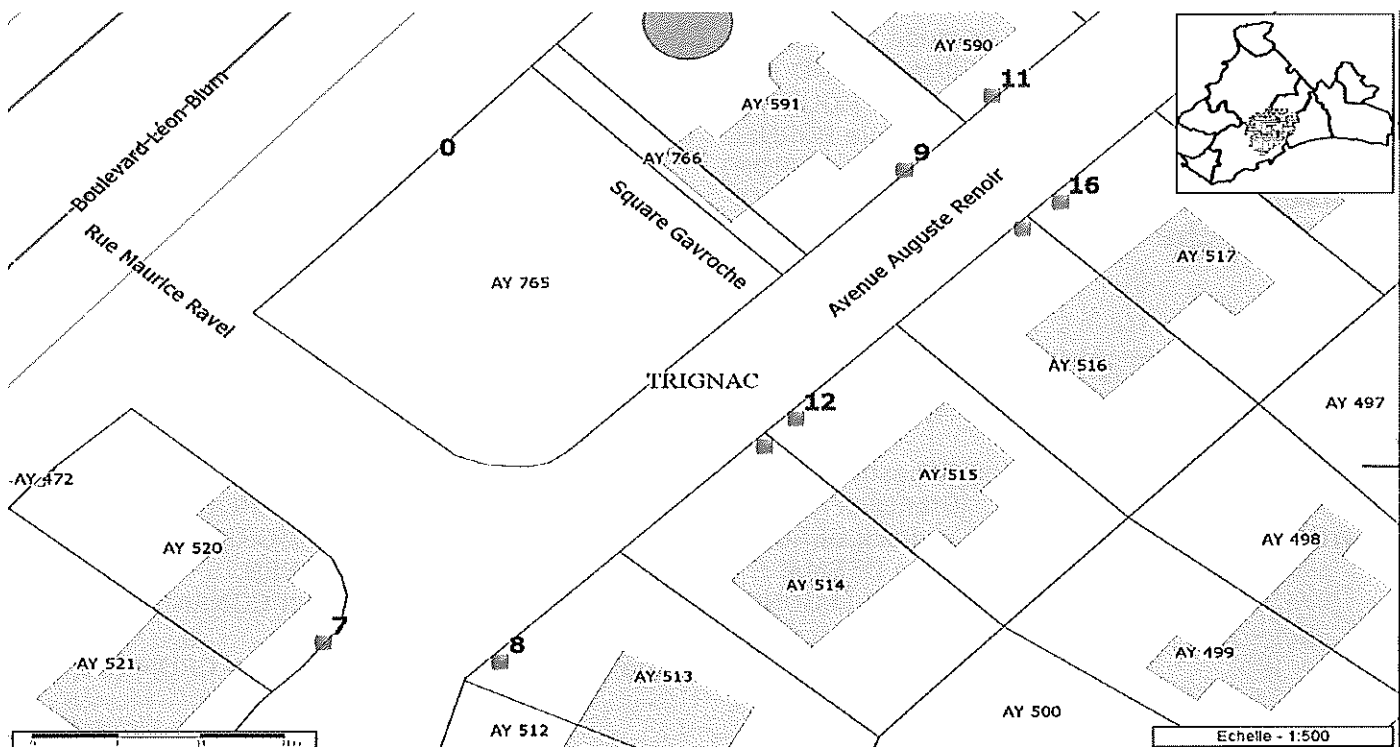
Qu'il convient donc en préalable à la cession de cette parcelle de procéder à son déclassement du domaine public communal. C'est ainsi qu'un arrêté municipal d'interdiction de pénétrer dans cette aire en date 20 mars 2023 a été pris en vue de prononcer le déclassement du terrain sis Square Gavroche, ainsi qu'un arrêté municipal de désaffectation en date du 20 mars 2023 ont été pris en vue de prononcer le déclassement du terrain sis Square Gavroche du domaine public communal.

Que l'enquête publique préalable n'est obligatoire que dans le cas du déclassement d'une voie publique si les fonctions de desserte et de circulations sont altérées (cf art L 143-1 du code de la voirie routière)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 28 mars 2023,



**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'approuver la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal du terrain sis Square Gavroche, cadastré AY n° 765 d'une superficie totale de 943 m²,

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT